

LES FORGES



LES FORGES ACTU !

INFORMATIONS

Depuis le 17 mars, comme l'ensemble de la population nationale, nous subissons le confinement, moyen mis en œuvre pour ralentir la progression du COVID 19. Au sein de notre commune, les mesures sont bien respectées et notre population est peu atteinte par ce virus. Néanmoins, quelques personnes sont malades et toutes nos pensées les accompagnent ainsi que leurs proches ; nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Je remercie les Forgerons et Forgeronnes pour leur civisme, les commerces locaux, les cabinets médicaux et infirmiers, la pharmacie et le personnel communal qui contribuent à maintenir leurs services auprès de nos concitoyens.

Des enseignants de l'école élémentaire, des personnels périscolaires se sont portés volontaires pour assurer une présence auprès des enfants des personnels de santé à l'école du Centre de Golbey. C'est en moyenne 6 enfants forgerons qui bénéficient de l'accueil mis en place par l'Éducation Nationale.

Les membres du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) se sont mobilisés pour contacter les personnes âgées isolées et leur proposer une aide pour leurs courses. Des appels téléphoniques sont régulièrement effectués pour prendre de leurs nouvelles et passer un petit moment convivial par téléphone. Si vous avez connaissance de personnes nécessitant une aide, merci de contacter la mairie qui fera suivre la demande au CCAS.

Depuis mi-mars, la mairie est fermée. Un répondeur enregistre les appels téléphoniques. Le maire, le secrétariat assurent les affaires courantes ; ils peuvent être joints par téléphone (cf page suivante).

A compter du 14 avril, des mesures nouvelles sont mises en place progressivement dans le respect des mesures barrières : présence de personnel technique pour des travaux d'entretien de matériels et espaces collectifs, nettoyage du matériel scolaire et des classes, ouverture de l'Agence Postale (en lien avec La Poste), présence de personnel administratif.

Pour répondre aux interrogations de certains d'entre vous, la mairie ne dispose pas actuellement de masques. Des masques en tissu sont fabriqués par des entreprises vosgiennes, c'est la Préfecture qui recense les besoins et les distribue en fonction des priorités établies. Nous demeurons attentifs à toutes les possibilités qui se présenteraient.

Nous vous informerons dès que de nouvelles mesures seront prises. Pour cela nous vous invitons à consulter Panneau Pocket, le site internet de la mairie (voir ci-après) et la presse locale. Si besoin, avec l'aide des conseillers actuels et futurs, nous effectuerons une distribution dans les boîtes aux lettres. Je les remercie pour la distribution de ce numéro spécial du Forges'Actu.

Dans l'attente de vous retrouver à l'issue du confinement, prenez bien soin de vous et de vos proches, appliquez scrupuleusement les recommandations et les mesures barrières.

Bon courage et bonne santé

Le Maire, Daniel MIDON

INFORMATIONS PRATIQUES

✓ **MAIRIE** : ☎ 03.29.82.49.43 (répondeur téléphonique)

Site : www.mairielesforges.fr **Mail** : mairie.lesforges@wanadoo.fr

: www.panneaupocket.com (téléchargeable gratuitement)



Contacts téléphoniques :

- 06 83 50 09 73
- 06 03 60 53 37
- 06 85 17 64 44

La mairie reste fermée au public durant le confinement. Cependant, un agent administratif sera présent à la mairie aux mêmes jours et horaires que ceux de l'Agence Postale. Il pourra répondre à vos demandes ou besoins. Vous devrez frapper à la porte qui sera fermée ou avoir pris contact par téléphone au préalable.

✓ **INFORMATION AGENCE POSTALE :**

A compter du 21 avril, l'agence postale communale sera ouverte les mardis et jeudis matin de 9h à 12h pour les retraits d'espèces, de courriers ou colis recommandés.

✓ **INFORMATION DISTRIBUTION ET LEVÉE DU COURRIER**

La semaine du 20 avril, le courrier sera distribué les mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Les boîtes aux lettres de la Poste seront relevées les mêmes jours.

Les semaines suivantes comportant un jour férié, le courrier sera distribué et relevé chaque jour du lundi au jeudi

✓ **INSCRIPTIONS SCOLAIRES ANNÉE 2020/2021**

Les inscriptions scolaires seront effectuées en Mairie après la période de confinement. Les parents devront se présenter munis du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat de radiation du précédent établissement scolaire. Vous serez informés des dates et modalités en temps utile.

✓ **DECHETTERIE :**

La déchetterie reste fermée à ce jour.

Nous vous rappelons de conserver les déchets et objets usagés à votre domicile jusqu'à réouverture de la déchetterie.

Il est interdit de brûler chez soi des déchets verts ou des déchets ménagers et de les déposer illicitement en dehors de la déchetterie (proximité immédiate de celle-ci ou forêt). Merci de respecter l'environnement.

✓ **BRUITS ET NUISANCES SONORES :**

L'arrêté préfectoral relatif aux nuisances sonores reste applicable en période de confinement

-Horaires à respecter :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

VENTE DE BOIS :

Ci-joint coupon de réservation à retourner avant le 30 avril 2020